

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA38			
Objet de la délibération			
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2017.			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine); M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERVY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilja, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2017

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur l'approbation du compte-rendu de la précédente séance en date du 15 septembre 2017 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 septembre 2017

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 15 septembre 2017

Conseil d'administration COMPTE RENDU

ANNEXE à la délibération
n° 20171211CA38

Référence : 20170915-CA

Le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le 15 septembre 2017 à 14h05, dans ses locaux 1 place Emile Goguenheim 52000 Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (6) :

Ministère de la Culture : M. Laurent INNOCENZI, Mme Françoise SOULIMAN
Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL, M. Evrard DIDIER, M. Paul FOURNIE, Mme Christiné GUILLEMY

Administrateur(s) excusé(s) (5) :

Ministère de la Culture : M. Charles DESSERTY M. Simon ANDRE-DECONCHAT
Région Grand Est : Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, M. Pascal MANGIN, Mme Lilla MERABET

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (3) :

Association des Ecoles Supérieures d'Art du Grand Est : Mme Nathalie FILSER
Lycée Charles de Gaulle de Chaumont : M. Philippe VIOLLON
Université de Strasbourg : M. Pierre LITZLER

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

Alliance Graphique Internationale : Thomas HUOT-MARCHAND
Association nationale des écoles supérieures d'art : M. Emmanuel TIBLOUX
Bibliothèque nationale de France : M. Denis BRUCKMANN
Centre national des arts plastiques : M. Yves ROBERT
Centre national du livre : Mme Emmanuelle BENSIMON_WEILER
Université de Lorraine : M. Olivier LUSSAC
Université de Reims Champagne Ardennes : M. Frédéric PIANTONI

Participaient également (7) :

Commissaire du Gouvernement : Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ
Ministère de la Culture : Mme Isabelle DELAMONT
Préfecture de la Haute-Marne : Mme Catherine CLERC, M. Adnane LAAMACH
DDFIP de la Haute-Marne : M. Olivier INVERNIZZI, M. Nicolas SERRAND
GIP le Signe, centre national du graphisme : Mme Hélène CHARBONNIER
Agent comptable : M. Jacques ROSSELLE

6 membres du collège « institutionnel » sont présents, soit 6 voix sur 10. La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.
M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

Le Président du Signe accueille les membres par un propos introductif.

M. Eyrard DIDIER remercie l'ensemble des membres de la gouvernance pour leur présence à cette deuxième séance du Conseil d'administration du Groupement. Celle-ci était initialement prévue en juin et a été décalée afin de favoriser la présence du plus grand nombre d'administrateurs.

Il souligne le travail accompli par l'équipe entourant la Directrice générale dans le cadre de la Biennale de Design graphique du 13 mai au 24 septembre 2017 en même temps que la vie administrative du Signe se structure.

Chacun des membres dispose d'une tablette avec l'ensemble des documents pour la séance.
Avec l'accord des membres présents, la séance est enregistrée.

Le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 17 mars 2017 (délibération 20170915-CA-14)
Le collège institutionnel du Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 17 mars 2017.

2. Information relative au bilan de la Biennale 2017 et au programme d'activités 2017/2020 (délibération 20170915-CA-15)

Mme Hélène CHARBONNIER rappelle les projets majeurs de la programmation, puis résume la mise en œuvre de ce premier événement, qui a démarré moins de 5 semaines après la création juridique du Groupement d'intérêt public.

C'est une édition voulue sous le signe de la « transmission » à la fois à travers les expositions présentées, ainsi qu'à travers le travail accompli auprès des étudiants accueillis au Signe. C'est un événement qui revêtait un intérêt particulier car il n'avait pas eu lieu en 2016. L'enjeu était pour cette année de permettre aux graphistes de retrouver Chaumont et de s'approprier le nouveau bâtiment.

Les professionnels et les graphistes étaient environ 500 à venir. Ils ont été très séduits par le bâtiment et aussi par la rencontre avec l'équipe, son dynamisme, son expertise, son émulation et toutes les perspectives qui se dessinent.

L'équipe a pu dans temps record mobiliser un certain nombre d'établissements de l'enseignement supérieur à l'étranger mais aussi en France et favoriser leur venue notamment à l'occasion d'une semaine complète de workshop.

Pour la prochaine édition, il conviendra de s'interroger sur « l'apport du spectacle vivant » aux côtés des arts visuels, s'il est un levier pour mobiliser la population locale et s'il participe à l'esprit démocratique de l'événement. Il s'agit de se demander comment peut-on sensibiliser à l'art et à la chose exposée et en même temps de trouver des liens et des ponts avec d'autres disciplines et d'autres arts, notamment à travers une programmation musicale. Il y a une réflexion à mener sur l'équilibrage et la stratégie événementielle autour de la Biennale.

Le diagnostic comprend une réalité de gestion avec un décalage dans le flux de trésorerie, qui a pu être compensé grâce à la Ville de Chaumont qui a versé une avance dès après la création du GIP.

Le diagnostic comprend également une réalité organisationnelle car l'événement a été organisé alors qu'il n'y avait pas encore toutes les compétences au sein de l'équipe, tous les postes n'étant pas pourvus, ni tous les outils de gestion.

Les visiteurs ont été nombreux depuis l'ouverture en octobre 2016 jusqu'à fin août : environ 27 000 visiteurs sur 11 mois d'activité dont 30 % de la fréquentation est liée à la Biennale.

En 6 semaines de Biennale pendant le temps fort au mois de mai, les étudiants représentaient 10% à 11% des publics. Les scolaires maternelles et primaires ont été reçus tous les jours de la semaine dans le cadre d'activité de médiation. Les lycéens étaient également assidus.

Le public adulte est majoritairement un public local. L'effort devra porter plus significativement vers le public des seniors, des adolescents et les publics empêchés, il reste une marge de progression pour les mois qui arrivent.

Dans le cadre de la Biennale, pas moins de 12 laboratoires de recherche avec 39 chercheurs en design graphique ont été sollicités.

A noter que la série de conférences a été très suivie par les étudiants et les graphistes, et surtout une fréquentation étudiante internationale (Espagne, Pologne, Italie, Allemagne, Etats-Unis, Russie et Guatemala). En off de la Biennale, le 1er salon de l'édition graphique (Chapelle des Jésuites) proposé par l'association du Design graphique avec le soutien du Signe, sur le temps d'un week-end, a beaucoup plu aux Chaumontais. Un mapping réalisé par le Lycée Charles de Gaulle a été projeté sur la façade de l'Hôtel de Ville.

Dans les grandes perspectives de la prochaine édition, en 2019, il y a la nécessité de mettre en discussion au sein Conseil d'orientation scientifique le projet artistique de l'événement et son commissariat général dès le début de l'année 2018. L'événement doit beaucoup plus investir l'espace public, s'ancrer dans un territoire, peut-être même à l'échelle du département ou de la région. On pourrait imaginer une Biennale à Chaumont et étendue à d'autres villes et villages du territoire, ainsi qu'une réflexion sur l'espace public par pays et par discipline, afin de marquer la dimension internationale de l'événement.

Si cette année le temps a manqué pour l'anticipation, deux ans se profilent désormais pour préfigurer la prochaine édition prévue au printemps 2019. D'ici là, le Signe va poursuivre sa co-construction avec son réseau et une équipe experte et très enthousiaste, composée d'agents dotés de compétences pluridisciplinaires.

Mme Nathalie FILSER souhaite témoigner de la réussite de la Biennale sur l'aspect de la transmission. Une bonne dizaine d'étudiants de l'école supérieur d'art de Lorraine ont bénéficié du workshop qui s'est déroulé au Signe, en amont de la Biennale. Elle souligne la formidable énergie dans la mise en relation entre des étudiants venant de différents pays et des graphistes français et étrangers. Les intervenants ont stimulé les étudiants à la veille de leur diplôme, car ils ont nourri leur pratique et leur savoir-faire, permettant à chacun de se projeter dans une vie professionnelle.

Mme Hélène CHARBONNIER évoque aussi les grands chantiers en perspective et la programmation d'activité 2018 :

- une interrogation sur le Signe et son double rôle à préfigurer : « ressources et documentation » ; « gestion des collections » ;
- une réflexion sur la politique d'acquisition et se demander si le Signe peut/doit s'investir d'une mission de collecte d'archives de graphistes et de documents en provenance d'ateliers des artistes ;
- la préfiguration d'un dispositif national de soutien juridique des graphistes et de leurs droits d'auteur avec un travail d'information sur les marchés publics et auprès des commanditaires du graphisme ;
- la création d'un accompagnement des artistes en matière de formation professionnelle ;
- la continuité des actions de médiation dans une dynamique d'élargissement des publics et de mise en circulation des outils (des outils graphiques conçus par le Signe vont cette année en Italie et à la Roche sur Yon) ;
- le soutien à la recherche avec un Symposium à destination des chercheurs et des enseignants ;
- la démarche d'expérimentation dans toutes les actions et à tous les instants, avec une traduction claire dans les prévisions budgétaires de soutien à la création, notamment avec des résidences et des moyens pour le projet de Laboratoire de formes ;
- le dialogue entre les arts et les disciplines au cœur des intentions d'exposition ;
- une priorité donnée à la « jeunesse » pour le Signe éditions d'une part, et à travers un parcours jeunesse sur un rythme annuel sanctuarisé d'autre part ;
- la mise en animation du lieu avec une programmation artistique et culturelle dédiée pour le rez-de-chaussée du bâtiment.

Un travail d'équipe est engagé afin d'élaborer une orientation générale artistique et culturelle pour 2018.

Mme Isabelle DELAMONT précise que la Direction générale de la création artistique (DGCA) ne soutient pas les musées, mais les centres d'art. Et le Signe est sur le point de s'engager dans une démarche de labellisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national ». Dans un musée, ce qui prime c'est l'œuvre, la collection ; pour un centre d'art, c'est l'artiste, la création. L'un n'empêche pas l'autre. Mais le projet d'établissement doit se centrer sur sa valeur extrêmement novatrice de création, de travail avec les artistes, les étudiants, les entreprises, etc. Il faut aussi savoir le poids que pose la gestion d'une collection en temps de travail, en responsabilité en terme de conservation et de restauration, quand l'intérêt est de travailler du point de vue de la création. Elle souhaite ainsi rappeler un point de vue fondamental dans la compréhension du Signe que la DGCA accompagne et dont on sent tous le potentiel.

M. Pierre LITZLER confirme le potentiel du Signe dans la création de la connaissance, d'échanges, de production, d'une connaissance nouvelle autour du graphisme. Il est vrai que probablement il faudra trouver les bons réglages. L'ambition est grande. Il faudra aussi trouver les moyens, la Ville de Chaumont est plus que présente. Il faudra trouver les réglages et sans doute à un certain moment les bons régimes budgétaires. Le projet est vraiment magnifique. L'Université de Strasbourg, et d'autres institutions extérieures y participent déjà, avec des collègues. De manière plus institutionnelles, il est peut-être possible de créer une relation plus étroite avec la filière de Strasbourg, de tendre quelques amarres, et il peut être proposé un dispositif doctoral qui serait un lieu rêvé pour un artiste en résidence ou un chercheur. Et si de plus, ils pouvaient se rencontrer, rencontrer les publics, et les étudiants d'écoles d'art, Chaumont deviendrait une capitale autour du graphisme. C'est un projet très ambitieux. Il est prêt à le soutenir de toutes ses forces, c'est une unité magnifique pour la France.

Le Président du Signe remercie chaleureusement les membres pour cet échange. La programmation d'activités 2018 sera proposée au vote lors des prochaines réunions de la gouvernance.

Le Président du Signe propose de passer à l'examen des dossiers portés à l'ordre du jour.

3. Avis relatif au règlement intérieur et administratif du GIP (délibération 20170915-CA-16)

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur la création du règlement intérieur et administratif relatif au fonctionnement du groupement d'intérêt public le Signe, centre national du graphisme.

Une version 2 sera présentée aux prochaines réunions de gouvernance, notamment augmentée d'un titre relatif au fonctionnement du Conseil d'Orientation Scientifique et d'un titre relatif au Directeur général du Groupement.

4. Finances

4.1. Information relative aux conventions financières des membres constitutifs (délibération 20170915-CA-17)

Fruit de l'association de l'Etat, de la Région Grand Est et de la Ville de Chaumont, le GIP le Signe dispose d'un budget autonome majoritairement abondé par les participations financières de ses membres constitutifs, tel que le prévoit l'article 10 de la convention constitutive du GIP. Or, au préalable, chaque participation doit elle-même faire l'objet d'un vote ou d'une décision par l'organe délibérant ou décisionnel du membre constitutif, dans le cadre de processus et de calendriers budgétaires différents.

En l'absence d'anticipation et de coordination, ces disparités peuvent créer un climat d'incertitude budgétaire quant aux montants et aux calendriers de versement de chaque membre constitutif, et par conséquent perturber la prévision et l'exécution budgétaire du GIP, remettant ainsi en cause la bonne gestion et la réalisation des missions du Signe (retards de paiement des prestataires extérieurs, difficulté à verser les salaires...).

Pour pallier cette incertitude, il apparaît nécessaire d'installer un cadre formalisé de dialogue budgétaire entre le GIP et ses tutelles.

- 4.2. Avis relatif à l'autorisation à Décision Modificative du Budget 2017 (délibération 20170915-CA-18)
L'avis porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section.
La décision modificative revoit le budget de fonctionnement à la baisse (- 89 350 €), porté à 1 374 994 €, tandis que le budget d'investissement est quant à lui revu à la hausse (+ 14 658,93 €), s'élevant à 38 209,93 €.
La baisse attendue de recettes (-89 350 euros) concerne notamment la contribution de l'Etat (- 40 000 €) ainsi que des Fonds Européen requérant deux ans d'existence de l'organisme demandeur (- 20 000 €). Les ressources propres ont quant à elles été réévaluées en fonction de l'activité et des projets de développement de fin d'année. Cette baisse est compensée par une diminution importante des dépenses de personnel (- 90 345,38 €) due à la vacance prolongée de postes inscrits au tableau des effectifs. Cette diminution, supérieure à celle des recettes, permet au Signe de réaffecter des crédits aux autres chapitres de la section de fonctionnement et à la section d'investissement avec 14 658,93 € de proposé pour compléter l'équipement du bâtiment.
Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2017 du Signe, centre national du graphisme.
- 4.3. Décision relative aux grilles tarifaires des locations d'espaces, droits de reproduction, expositions, visites commentées et ateliers (délibération 20170915-CA-19)
Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration décide de la politique tarifaire des locations d'espaces, des droits de reproduction, des expositions 2017, des visites commentées et des ateliers. Une décision sera prise sur la tarification des expositions qui auront lieu à compter du 1^{er} janvier 2018.
- 4.4. Avis relatif à l'autorisation à solliciter des aides publiques et privées (délibération 20170915-CA-20)
Dans le cadre de la mise en œuvres des missions du Signe, centre national du graphisme, il est proposé chaque année des projets pour lesquels un soutien financier est demandé aux partenaires institutionnels ou privés. Il est précisé que ces aides financières (subventions...) sont distinctes des contributions financières des membres constitutifs du groupement.
Ces projets sont notamment liés à la protection et à la valorisation d'un patrimoine artistique, ainsi qu'à la sensibilisation des publics et au rayonnement du design graphique à travers un ensemble d'actions et de services dans lequel s'inscrit la Biennale de design graphique.
Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur l'autorisation donnée à la Direction Générale du Signe :
- à solliciter les aides financières publiques et privées pour ces différents projets auprès des partenaires considérés,
 - à signer tous les documents relatifs à leur mise en place.
- 4.5. Décision relative à la délégation du Conseil d'administration à la Direction générale concernant les dons en mécénat (délibération 20170915-CA-21)
La convention constitutive du GIP le Signe précise que le groupement assure à titre principal la gestion d'un service public administratif. Dans ce cadre, la convention prévoit que le budget qui fixe les ressources financières destinées à la réalisation de ses objectifs, autorise le recours au mécénat financier, en nature et de compétence.

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don, sous forme d'aide financière ou matérielle, à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général ou de se porter acquéreur d'un bien culturel déclaré trésor national. En contrepartie, elle peut bénéficier d'une réduction fiscale.

Le don peut prendre la forme d'un versement numéraire, en nature ou en compétence, généralement sans contrepartie pour le donateur (lorsque le bénéficiaire offre une contrepartie d'une valeur équivalente aux sommes reçues, le versement n'est pas considéré comme un don mais comme la rémunération d'une prestation de service. Si cette contrepartie équivalente prend la forme d'une prestation publicitaire au profit de l'entreprise

versante, il s'agit d'une opération de parrainage). Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un reçu fiscal n°11580*03 à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats (sauf pour la déclaration par internet).

Afin de pouvoir prétendre aux dons en mécénat, la Direction Départementale des Finances Publiques est saisie afin de vérifier l'éligibilité au mécénat du groupement en vue de délivrer, le cas échéant, un agrément permettant au Groupement de recevoir ces dons.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration décide de la délégation du Directeur Général l'autorisant :

- à recevoir des dons pour mécénat,
- à délivrer des reçus fiscaux dans le cadre de ces actions de mécénat,
- à signer l'ensemble des documents afférents.

4.6. Décision relative à l'autorisation à engager une procédure de marché public pour le nettoyage du Signe (délibération 20170915-CA-22)

Afin de répondre à un besoin permanent, le Signe souhaite recourir à des prestations de services de nettoyage et d'entretien de ses locaux par une entreprise spécialisée. Pour ce faire, le Signe souhaite s'engager dans une procédure de consultation (Marché à procédure adaptée) pour un montant maximum évalué à 80 000€ HT pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration décide de la délégation autorisant la Direction Générale :

- à lancer une consultation et à engager le groupement dans le cadre d'un marché de prestation pour les services suivants :
 - 1- nettoyage et entretien journaliers, hebdomadaires et mensuels des locaux du Signe,
 - 2- affectation des personnels nécessaires à l'exécution de ces tâches, mise à disposition des équipements et fourniture des produits sanitaires pour la réalisation de ces prestations.
- à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

5. Ressources Humaines

5.1. Avis relatif à la modification du tableau des effectifs (délibération 20170915-CA-23)

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur les modifications à apporter au tableau des effectifs voté lors de la dernière séance du 17 mars 2017.

5.2. Avis relatif à l'adoption d'un organigramme (délibération 20170915-CA-24)

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur l'adoption de l'organigramme du Signe, centre national du graphisme.

5.3. Avis relatif à la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire) (délibération 20170915-CA-25)

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité par cinq voix (un membre ne prend pas part aux votes) un avis favorable sur l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents du Signe, centre national du graphisme et d'en déterminer les critères d'attribution.

- 5.4. Avis relatif à la modification du règlement intérieur du temps de travail (délibération 20170915-CA-26)
Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur les modifications à apporter au règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme.
- 5.5. Avis relatif à la mise en place d'astreintes pour les agents du Signe (délibération 20170915-CA-27)
Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur l'organisation des astreintes du personnel comme suit :

Mise en place de période d'astreinte dans le cas suivant :

- Surveillance du bâtiment (astreinte de sécurité)

Périodicité, roulement, horaires et délai de prévenances :

- Les astreintes sont nécessaires quotidiennement 24 heures sur 24 et sont organisées par semaines complètes.
- L'astreinte de sécurité qui est imposée avec un délai de prévenance inférieur à quinze jours de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation ou de la compensation horaire en appliquant un coefficient de 1,5.

Personnels concernés :

- Tous les agents occupant un poste ouvert au tableau des emplois et des effectifs du Signe, centre national du graphisme.

Modalités de rémunération ou de compensation des astreintes :

Indemnité d'astreinte de sécurité :

- 149,48 euros par semaine complète
- 109,28 euros du vendredi soir au lundi matin
- 45 euros du lundi matin au vendredi soir
- 34,85 euros un samedi
- 43,38 euros un dimanche ou un jour férié
- 10,05 euros une nuit de semaine

Modalités de compensation des interventions et déplacements réalisés au cours de l'astreinte

La compensation en temps d'une intervention s'effectue selon les modalités suivantes

- Compensation d'intervention effectuée pendant une astreinte de sécurité :

Les repos compensateurs accordés en contrepartie d'une intervention correspondent au nombre d'heures de travail effectif majoré de 10 % pour les heures effectuées les jours de semaine ainsi que les samedis ou majoré de 25 % pour les heures effectuées les nuits, les dimanches et les jours fériés.

Les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur l'autorisation de la Direction générale du Signe, centre national du graphisme à inscrire les crédits nécessaires au budget ainsi qu'à signer tout document utile afférent à ce dossier.

- 5.6. Avis relatif au recrutement de stagiaires de l'enseignement (délibération 20170915-CA-28)
Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Signe, centre national du graphisme, pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.
Il est précisé que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de la Direction Générale sur le travail à fournir.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur :

- les conditions citées ci-dessus dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Signe, centre national du graphisme
- l'institution du versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis selon les conditions prévues par les textes en vigueur
- l'autorisation donnée à la Direction Générale de signer les conventions correspondantes
- l'autorisation donnée à la Direction Générale d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget

5.7. Avis relatif au règlement intérieur de formation (délibération 20170915-CA-29)

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur la mise en place d'un règlement intérieur de formation.

5.8. Avis relatif aux modalités de départ en missions des agents du Signe (délibération 20170915-CA-30)

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur la procédure de départ en mission pour l'ensemble des agents du Signe, ainsi que sur les modalités de remboursement des frais afférents à ces missions.

5.9. Avis relatif à la demande d'agrément permettant l'accueil de services civiques (délibération 20170915-CA-31)

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur l'autorisation de la Direction générale du Signe, centre national du graphisme :

- à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique sur l'ensemble des domaines d'intervention
- à accueillir des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible de la mission après réception de l'agrément
- à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application
- à engager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et à la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes
- à verser à chaque jeune recruté une indemnité mensuelle conformément aux textes en vigueur et à inscrire au budget les crédits correspondants.

6. Administration générale

6.1. Information relative aux conventions de mise à disposition de biens immobiliers, mobiliers et culturels entre la Ville de Chaumont et le Signe (délibération 20170915-CA-32)

L'article 7 de la convention constitutive- moyens du groupement- prévoit que les biens immobiliers, mobiliers et culturels feront l'objet de mises à disposition entre la Ville de Chaumont et le Signe et que les modalités de ces mises à disposition seront fixées par voie conventionnelle. Ces conventions vont s'attacher à définir les droits et obligations réciproques des parties.

La Ville de Chaumont et le Signe ont élaboré des projets de convention qui doivent être finalisés par la Ville de Chaumont (notamment valeurs d'assurances, les plans des locaux, clauses assurantielles et annexes diverses) et qui seront soumis en premier lieu au Conseil Municipal de la Ville de Chaumont dont la date de réunion est postérieure au présent Conseil d'Administration.

6.2. Information relative au projet de déménagement des collections de la Ville de Chaumont (délibération 20170915-CA-33)

La Ville de Chaumont met à disposition du groupement ses collections d'affiches anciennes et contemporaines et d'objets documentaires. Des archives de graphistes sont susceptibles de venir enrichir progressivement ce fonds.

Le volume global est estimé à environ 40 000 œuvres conservées actuellement dans les réserves des Silos, Maison du Livre et de l'Affiche. Ces réserves sont aujourd'hui saturées et ne permettent plus d'accueillir de nouvelles acquisitions. Aussi, la Ville de Chaumont étudie-t-elle un transfert de ses collections dans un nouvel équipement.

Les réserves des Archives Départementales de la Haute-Marne ont été identifiées comme pouvant répondre aux besoins d'accroissement, de conservation et d'exploitation de ces fonds.

Le groupement s'engage dans ce projet de déménagement des réserves, en collaboration avec les services de la Ville de Chaumont et du Conseil départemental.

6.3. Avis relatif à l'utilisation des logotypes des membres constitutifs sur les supports de communication (délibération 20170915-CA-34)

Dans le cadre d'un projet d'exposition, le Signe, centre national du graphisme, passe commande à un graphiste professionnel de la création d'une affiche. Dans le cadre du respect de son droit moral, le graphiste est susceptible de refuser de faire figurer les logotypes des partenaires publics ainsi que des membres du groupement, de proposer en remplacement des logotypes une mention uniquement en toutes lettres et dans une police de caractère qu'il aura choisi dans le cadre de sa création.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend un avis favorable par trois voix « pour » et deux voix « contre » (un membre ne prend pas part aux votes) sur le fait que les logotypes des partenaires publics doivent obligatoirement figurer sur les affiches d'expositions organisées par le groupement en 2017 dans le respect des chartes graphiques fixées par chaque partenaire, et rendra un avis lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration pour les expositions prévues à compter du 1^{er} janvier 2018.

6.4. Avis relatif à l'acquisition d'une licence IV dans le cadre de l'exploitation du café (délibération 20170915-CA-35)

Le Signe, nouveau lieu culturel et d'attractivité touristique implanté à Chaumont au cœur du nouveau quartier de la gare, est doté d'une mission liée à l'animation locale et prévoit dans son projet de développement la création d'un espace de convivialité au rez-de-chaussée qui participera à la dynamisation du tissu économique et social.

Dans le cadre de la mise en animation du rez-de-chaussée et du développement des ressources propres du Signe, il a été identifié une demande de la part des visiteurs de pouvoir consommer sur place au sein de l'établissement.

La Directrice Générale est titulaire d'un permis d'exploitation en date du 2 août 2017, délivré par UMIH Formation (Troyes, n° d'organisme: 11753742275). Afin d'ouvrir un débit de boissons à consommer sur place situé au rez-de-chaussée du Signe, et après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité par six voix (un membre ne prend pas part aux votes) un avis favorable sur l'autorisation à donner à la Direction Générale du Signe d'acquiescer une licence de 4^{ème} catégorie, le quota de licence de 3^{ème} catégorie étant atteint sur le territoire de la Ville de Chaumont.

6.5. Avis relatif à la demande de délivrance d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants (délibération 20170915-CA-36)

Le Signe, nouveau lieu culturel et d'attractivité touristique implanté à Chaumont au cœur du nouveau quartier de la gare, est doté d'une mission liée à l'animation locale et prévoit dans son projet de développement une programmation d'événements culturels fondant un dialogue réciproque permanent entre le design graphique et les autres arts et disciplines : danse, théâtre, musique, mime, etc.

Dans ce cadre d'activité consistant à organiser et accueillir des manifestations vivantes, le Signe doit se soumettre à la délivrance d'une licence de première catégorie car plus de six représentations publiques par an sont programmées.

L'activité étant exercée par le Signe, personne morale, la Directrice générale ayant suivi un stage de formation à la sécurité des spectacles nécessaire en tant que dirigeante, après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur l'autorisation donnée à la Direction Générale de :

- mettre en œuvre les démarches nécessaires afin d'obtenir la licence d'entrepreneur du spectacle pour le Signe, centre national du graphisme
- signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dossier.

6.6. Avis relatif à la demande de labellisation Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (délibération 20170915-CA-37)

Vu la délibération n°20170317-AG-11 du 17 mars 2017, relative à la labellisation « Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National »,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Orientation Scientifique en date du 22 mai 2017,

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine porte création d'un nouveau label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Ce label est attribué à une structure contribuant au développement et à la promotion de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels aux niveaux local, national et international.

Les membres du Comité d'Orientation Scientifique ont souligné que les missions du Signe, d'intérêt général, correspondent aux critères et au cahier des charges des structures ayant obtenu ce label.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable sur le fait :

- d'engager la démarche de labellisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national » conformément à la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et à son décret relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».
- d'autoriser la Direction Générale à signer tous les documents relatifs à leur mise en place.

Le Président du Signe demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions diverses.
Pas de question diverse. Le Président du Signe adresse ses remerciements aux membres pour la richesse des échanges pendant la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

Le Président,



M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA39			
Objet de la délibération			
MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES DEJEUNER			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERTY Charles (suppléant de M. ANDRÉ-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES DEJEUNER

Vu la délibération numéro 20170317-AG-3 du 17 mars 2017 portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions

Par délibération, en date du 17 mars 2017, le Signe, centre national du graphisme, a instauré une prise en charge par le Groupement d'Intérêt Public du financement à hauteur de 50 % de chèques déjeuner (valeur nominale : cinq euros), pour ses agents contractuels.

Dans un souci d'harmonisation des avantages sociaux pour l'ensemble des agents (agents titulaires actuellement mis à disposition par l'Agglomération de Chaumont du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Foncles et agents contractuels), et après en avoir délibéré, le collège institutionnel du conseil d'administration rend un avis favorable sur la création d'un règlement définissant le mode d'attribution des chèques déjeuner intégrant notamment les modalités de calcul en rapport avec les absences éventuelles des agents (absence pour maladie notamment).

Annexé : Règlement intérieur des modalités d'attribution des chèques déjeuner

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA40			
Objet de la délibération			
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERVY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant statut de la fonction publique d'Etat,

Vu l'instruction n°7 du 23 mars 1950 sur les congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absences,

Vu la circulaire n°1475 du 20 juillet 1982 relative aux autorisations d'absence pour soigner un enfant malade,

Vu la circulaire FP/4 n°1864 du 9 août 1995 relative au congé de maternité ou d'adoption et autorisations d'absence liées à la naissance pour les fonctionnaires et agents de l'État,

Vu la circulaire n°002874 du 7 mai 2001 relative aux autorisations exceptionnelles d'absence eu au PACS - Pacte Civil de Solidarité;

Vu la circulaire N°FP 2168 du 7 août 2008 qui prévoit des facilités d'horaires accordées aux pères ou mères de famille fonctionnaires et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire,

Vu le décret 2013-67 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale et à l'allocation d'accompagnement des personnes en fin de vie pour les fonctionnaires relevant de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 2013-68 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale pour les agents non titulaires des fonctions publiques de l'État, territoriale et

hospitalière,

Vu la précédente version du règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme, du 15 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur les modifications à apporter au règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme comme suit :

- modification du règlement intérieur du temps de travail (version 3) qui supprime la possibilité d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne temps, justifiée par l'annualisation du temps de travail
- précision quant au remboursement des frais de déplacements des agents en télétravail qui correspond aux modalités de remboursement prévues pour les autres agents calculées au départ du lieu de résidence administrative (Chaumont) et non du lieu de télétravail, sauf lors de missions ou formations ayant lieu sur le lieu même du télétravail,
- réduction de la quotité de temps de travail autorisée en télétravail à de deux jours maximum par semaine au lieu de 3 jours maximum par semaine dans la version précédente.

Annexe : Règlement intérieur du temps de travail – Version 3

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017.
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211CA41

Objet de la délibération
MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERVY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (article 109 notamment) ;

Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

Vu la délibération n° 17032017-AG-3 du 17 mars 2017, portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions ;

Vu la délibération n°20170915AG17 du 15 septembre 2017 portant modification du tableau des effectifs ;

Considérant les analyses préalables à l'élaboration du Budget Primitif 2018 et la nécessité de maîtriser les dépenses de personnel ;

Considérant la fin de la période de vacance d'emploi des postes désignés ci-après et l'absence de candidats titulaires de la fonction publique ;

supérieur, de la formation et de la coopération internationale » ;

- 2017-13, filière culturelle, catégorie A, chargé-e de projets éducatifs et culturels » ;
- 2017-14, filière administrative, catégorie A, « directeur-trice du département de la valorisation et de l'administration » ;
- 2017-19, filière culturelle, catégorie A, « chargé-e de projets accueil, animation, événementiel culturel » ;
- 2017-20, filière culturelle, catégorie A, chargé-e de projets parcours visiteurs, librairie-boutique et commercialisation des éditions » ;
- 2017-25, filière culturelle, catégorie A, responsable du pôle valorisation » ;
- 2017-26, filière culturelle, catégorie A, « directeur-trice du département des collections, des expositions et de la recherche ».

Annexe 1 : Tableau des emplois et des effectifs – version 3

Annexe 2 : Fiches de postes des emplois requérant des qualifications spécialisées.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur-Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA42			
Objet de la délibération			
DECISION MODIFICATIVE N°2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2017			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERVY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle.

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRÜCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe.

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu la délibération n°20170317-AG-10 du 17 mars 2017 portant sur la proposition de budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n°20170915AG15 du 15 septembre 2017 portant décision modificative du budget primitif 2017 ;

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur la décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2017 du Signe, centre national du graphisme (annexé).

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section.

La décision modificative revoit les crédits de fonctionnement à la baisse (moins 130.097,05 €), portés à 1 244 896,95 €, de même que les crédits d'investissement (moins 7 144,42 €), portés à 31 065,51 €.

La réévaluation des recettes de fonctionnement concerne notamment la contribution de la Région Grand Est qui a choisi, à l'instar de l'Etat, d'annualiser la subvention versée au titre de la Biennale de design graphique, soit 40 000 € accordés pour l'exercice 2017.

Les ressources propres ont quant à elles été réévaluées à la baisse, notamment les recettes liées au mécénat (moins 30 271 €) en fonction de l'activité et des projets de développement de fin d'année.

La diminution de la contribution de la Ville de Chaumont se justifie par une prise en charge directe d'une partie des frais liés au bâtiment du Signe, notamment les fluides (moins 44 240 €) qui ont été en miroir retirés des dépenses de fonctionnement.

Suite à un arbitrage interne le 6 décembre 2017 sur la nature et le montant des dépenses estimées liées au Signe au cours de l'année 2017, premier trimestre compris, la Ville de Chaumont a décidé de ne pas verser le solde de sa contribution 2017 en compensation, entraînant une diminution supplémentaire de 39 450,31 € en recettes.

Outre la diminution significative des dépenses liées au bâtiment, en particulier des frais de nettoyage qui ont été optimisés (moins 7 225,76 €), la baisse de recettes est compensée par une diminution des dépenses de personnel (moins 9 014,13 €) due à une prise de poste retardée, ainsi qu'à une diminution des dépenses liées aux activités du Signe (principalement éditions, site internet, mécénat, Biorinale, fonctionnement des instances) et à l'investissement (numérisation, restauration).

Le réajustement à la baisse de la contribution de la Ville de Chaumont suite à son arbitrage du 6 décembre est compensé par un report vers l'exercice 2018 d'une partie des dépenses de personnel liées à la refacturation des rémunérations des agents titulaires mis à disposition par l'Agglomération de Chaumont pour un montant équivalent. Ce report de charges de personnel sur le budget 2018 aura pour conséquence un réajustement nécessaire de la masse salariale.

Annexe : Décision modificative 2017 numéro 2

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211CA43

Objet de la délibération
PROGRAMMATION 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERVY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MÉRABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PROGRAMMATION 2018

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017

La programmation 2018 a été conçue en fonction de plusieurs contextes : le Signe dans l'écosystème du design graphique ; le Signe comme un lieu de vie et un équipement culturel qui a vocation à rayonner sur des territoires, du local à l'international ; le Signe étant une institution venant d'être fondée.

Cette programmation prend en compte les moyens prévisionnels et l'expérience collective l'équipe convoquant son expertise dans la mise en œuvre des projets.

Cette programmation s'appuie également sur la consultation des personnalités membres du Conseil d'Orientation Scientifique du Signe ; une veille rigoureuse du secteur et l'objectif de labellisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Les éléments clés de la programmation 2018 concernent les projets suivants :

Expositions

- Exposition « l'affiche illustrée à la Belle Epoque. La Collection Dutailly » du 23 septembre 2017- 8 janvier 2018 ;
- Exposition « Ralph Schraivogel » du 10 novembre 2017-4 février 2018 ;
- Exposition « Les petits spécimens - Opus 2 : "Tout se transforme " du 14 février-22 avril 2018 ;
- Exposition « Maison papier » du 30 mars - 16 septembre 2018 ;
- Exposition « Textile » du 2 novembre 2018 - février 2019 ;

- Expositions « XS » qui va présenter de petits formats dans plusieurs espaces du Signe tout au long de l'année afin de dynamiser l'accueil, de proposer des échelles différentes et de faire découvrir des créateurs et des projets sur un mode simple, spontané et peu coûteux ;
- Exposition Une cartographie de la recherche en design graphique (itinérance et développement) dans les écoles d'art et de design de France.

Signe +

Le Signe va assurer une programmation événementielle de l'espace d'accueil du Signe, lieu de vie. Découvertes de projets, collaboration, rencontres en lien avec le café, l'espace de co-working, la librairie et les expositions.

Le laboratoire de formes

Fer de lance d'un projet structurant, le Laboratoire de formes imagine, expérimente et anticipe les nouvelles formes de design de demain. Pour mener à bien ce projet, le Signe fait appel à un expert : un designer d'espaces, David des Moutis du Studio DDMW.

Préfiguration du centre de ressources

La préfiguration du centre de ressources du Signe permettra de penser une architecture et une articulation des ressources entre projets et outils de médiation, collections, productions, mémoire du lieu et du projet du graphisme à Chaumont.

Le Signe éditions

2018 donnera priorité aux publications destinées à la jeunesse avec deux séries pour penser et manipuler les formes, permettre l'interprétation et susciter l'envie chez le jeune lecteur d'improviser. Les éditions ont le projet de lancer une nouvelle collection « Univers des signes » dirigée par Vivien Philizot : « La collection Univers des signes explorera notre culture visuelle contemporaine. Elle interrogera les dimensions politiques et sociales des différentes formes visuelles de notre univers quotidien. En rapportant ces formes à leur contexte d'usage, à leur circulation géographique, à leur histoire, à leur inscription dans un ensemble d'interactions sociales ou de situations diverses, cette collection s'intéressera à la manière dont notre environnement visuel est toujours et déjà un environnement politique » (Vivien Philizot).

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur les éléments clefs de la programmation 2018 du Signe.

Annexes (documents de travail à date) :

- n°1 : Orientations voulues pour la programmation 2018,
- n°2 : Description des projets structurants de la programmation 2018,
- n°3 : Tableau de synthèse des projets d'expositions 2018 - Synthèse projets/axes/typologie

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA44			
Objet de la délibération			
TARIFS DES DROITS D'ENTREE AUX EXPOSITIONS DU SIGNE			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERTY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle.

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : TARIFS DES DROITS D'ENTREE AUX EXPOSITIONS DU SIGNE

Vu la délibération n°20170317-AG-2 du 17 mars 2017 portant sur la délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Vu la délibération n°20170915CA19 du 15 septembre 2017 portant décision des grilles tarifaires des locations d'espace, droits de reproduction, expositions, visites commentées et ateliers ;

Les échanges intervenus lors du CA du 15 septembre 2017 ont conduit au report de la décision de tarification des droits d'entrée aux expositions temporaires en renvoyant cette décision à la réunion des prochaines assemblées. Le principe retenu serait applicable à compter de 2018.

Le Conseil d'Administration a échangé sur le caractère gratuit ou payant du droit d'entrée.

Les arguments en faveur de la gratuité reposent sur l'idée d'un public à conquérir et sur la difficulté pour certains publics d'honorer un droit d'entrée.

Les arguments en faveur d'une tarification se fondent sur l'utilité symbolique du caractère payant, qui donne de la valeur à l'exposition.

Il a été également suggéré de se référer aux pratiques existantes dans des établissements culturels comparables.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration

décide d'une part de maintenir l'accès gratuit aux expositions temporaires selon l'argument de démocratisation du design graphique et d'accès du plus grand nombre à une programmation exigeante, et d'autre part de tarifier l'ensemble des services additionnels qui pourraient être proposés.

Annexe : Analyse comparative des tarifs pratiqués par une sélection d'établissements culturels - préconisations de tarifications basées sur cette étude.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 15/12/2017
Reçu en préfecture le 16/12/2017
Affiché le 15 DEC. 2017
ID : 052-130003007-20171211-20171211CA45-DE
Graphisme

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA45			
Objet de la délibération			
INFORMATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS CULTURELS VILLE-GIP			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
Aucun			
Pour : 0			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERVY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

INFORMATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS CULTURELS VILLE-GIP

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens culturels définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens culturels pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP.

Cette mise à disposition est prévue pour la durée d'activité du groupement.

Les conventions ne sont pas toutes finalisées, c'est ainsi que la convention de mise à disposition de biens immobiliers doit être complétée car l'arbitrage concernant la question de la redevance due au titre de l'occupation des locaux ainsi que celle de la définition de son montant n'ont pas été tranchées. Les services de la Ville sont par ailleurs toujours dans l'attente des informations des Domaines permettant l'évaluation de ce montant.

La Ville de Chaumont souhaite que les trois délibérations relatives à la mise à disposition des biens culturels, mobiliers et immobiliers soient portées sur le même ordre du jour et délibérées lors de la réunion du même Conseil municipal. Cette décision étant reportée, la délibération afférente du groupement est retirée de l'ordre du jour.

Fait, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signaturés.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211CA46

Objet de la délibération
MARCHES PUBLICS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERVY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MARCHES PUBLICS

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 et l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération n°20170317-AG-2 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Dans le cadre du développement de ses missions et de ses moyens d'action, le Signe souhaite s'engager dans deux procédures de consultation des entreprises (MAPA) afin de répondre aux besoins suivants :

- développer et pérenniser les ressources provenant des actions de mécénat. Pour ce faire, le Signe souhaite recourir à un prestataire pour une mission d'assistance au développement et à la recherche opérationnelle de mécénat. Le marché est évalué à un montant inférieur à 90 000 € HT pour une durée de trois ans non renouvelable.
- répondre à l'obligation de surveillance et de sécurité des publics en sa qualité d'ERP en assurant une action efficace en cas de sinistre et /ou de mouvement de panique du public. Pour ce faire, le Signe doit organiser un service SSIAP au sein de l'établissement. Ce service est assuré soit par le seul agent habilité soit par une société spécialisée. Ce service est organisé tous les jours d'accueil du public et nécessite le recours régulier à une entreprise extérieure. Le marché est évalué à un montant inférieur à 90 000 € HT pour une durée de trois ans non renouvelable.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration décide de la délégation autorisant la Direction Générale :

- à lancer une consultation et à engager le groupement dans le cadre :
 1. d'un marché de prestation intellectuelle pour la mission suivante : assistance au développement et à la recherche opérationnelle de mécénat.
 2. d'un marché de prestation de service pour les missions suivantes : surveillance de site et/ou de matériel et sécurité des publics.
- à signer l'ensemble des pièces des marchés correspondants.

Annexe : information relative à l'attribution du marché de prestations de services : nettoyage des locaux et de la vitrerie du Signe

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211CA47

Objet de la délibération
AMORTISSEMENT DES BIENS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERTY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HÉLIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AMORTISSEMENT DES BIENS

L'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement et permet au Signe d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur l'adoption des durées d'amortissement pour les immobilisations du Signe, centre national du graphisme (tableaux des durées d'amortissement annexés) et sur le principe d'appliquer la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire. Le seuil concernant les biens de faible valeur en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur une seule année est de 100 euros unitaire TTC.

Annexe : tableau des durées d'amortissement des immobilisations du Signe

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211CA48

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERTY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe.

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2018

Vu l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur le présent budget primitif 2018 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2018 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 1 811 500€.

La présentation analytique des dépenses et des recettes et la répartition des demandes de subvention jointes en documents de travail permettent d'appréhender la répartition budgétaire selon les projets du Signe décrits dans sa programmation 2018.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions publiques, les ressources propres.

Les contributions des membres représentent 74,52% du montant total des recettes (1 350 000€) se répartissant comme suit : 750 000€ pour la Ville de Chaumont, 300 000€ pour l'Etat et 300 000€ pour la Région Grand Est, ces deux derniers membres ayant indiqué que leur apport supplémentaire au budget du Signe prendrait la forme de subventions, le cas échéant.

Le montant des subventions représente 14,08% des recettes (255 000€). Outre l'apport de 40 000€ de la Région Grand Est et de l'Etat au titre des grands projets chaque année (notamment pour la Biennale de design graphique le cas échéant),

le Signe prépare deux demandes de subvention spécifiques, la première liée aux activités de médiation (ateliers, visites, dispositifs spécifiques, workshops, conférence, laboratoire de formes, etc.) pour lesquelles une subvention de 50 000 € est demandée à l'Etat et une subvention de 20 000€ est demandée à la Région Grand Est. La seconde concerne le programme de résidences de création, de transmission et de recherche 2018 du Signe, pour lequel une subvention de 30 000€ est demandée à l'Etat.

Les ressources propres représentent quant à elles 8,64% du montant total des recettes (156 500€). Après neuf mois d'exercice budgétaire 2017, le Signe est en mesure d'évaluer de manière plus fiable ses perspectives de recettes liées à sa régie de recettes et au mécénat, dont les objectifs demeurent ambitieux.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les provisions au titre des immobilisations, quatrième catégorie analytique de recettes, représentent 2,76% du montant total des recettes (50 000€).

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (1 761 500€) et d'investissement (50 000€) se répartissent en quatre catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration), au personnel et aux imprévus.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 539 460€ soit 29,78% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2018 du Signe et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 194 620€ et représentent 18,38 % du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (194 620€), en partie diminuées par rapport à l'année précédente grâce au gain achat réalisé sur le nouveau marché de nettoyage du Signe, en charges liées à l'administration du Signe (88 380€) et en dotations aux amortissements (50 000€, opération d'ordre).

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 922 040€ soit 50,90% du montant total des dépenses. Dans un souci de maîtrise de la masse salariale, trois suppressions de postes sont prévues pour l'année 2018, ce qui portera à 20,57 le nombre d'ETP contre 23,57 avant la date de la présente assemblée. Toutefois, la ressource principale du Signe pour assurer la poursuite de ses missions demeure la ressource humaine, dont les projets de médiation notamment ne saurait se passer.

Enfin, les dépenses imprévues inscrites au chapitre 022 s'élèvent à 17 000 € soit 0,94% du montant total des dépenses.

Annexes :

- Budget 2018
- Note relative aux appartements du Signe

Le Conseil d'Administration adopté à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA49			
Objet de la délibération			
INFORMATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS VILLE-GIP			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	
Date de la convocation			
27/11/2017			
Voté			
Aucun			
Pour : 0			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERTY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

INFORMATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS VILLE-GIP

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens immobiliers définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens immobiliers pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP.

Cette mise à disposition est prévue pour la durée d'activité du groupement.

Les conventions ne sont pas toutes finalisées, c'est ainsi que la convention de mise à disposition de biens immobiliers doit être complétée car l'arbitrage concernant la question de la redevance due au titre de l'occupation des locaux ainsi que celle de la définition de son montant n'ont pas été tranchés. Les services de la Ville sont par ailleurs toujours dans l'attente des informations des Domaines permettant l'évaluation de ce montant.

La Ville de Chaumont souhaite que les trois délibérations relatives à la mise à disposition des biens culturels, mobiliers et immobiliers soient portées sur le même ordre du jour et délibérées lors de la réunion du même Conseil municipal. Cette décision étant reportée, la délibération afférente du groupement est retirée de l'ordre du jour.

Fait, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA50			
Objet de la délibération			
INFORMATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS MOBILIERS VILLE-GIP			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
Aucun			
Pour : 0			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERVY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

INFORMATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS MOBILIERS VILLE-GIP:

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens mobiliers définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens mobiliers pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP.

Cette mise à disposition est prévue pour la durée d'activité du groupement.

Les conventions ne sont pas toutes finalisées, c'est ainsi que la convention de mise à disposition de biens immobiliers doit être complétée car l'arbitrage concernant la question de la redevance due au titre de l'occupation des locaux ainsi que celle de la définition de son montant n'ont pas été tranchées. Les services de la Ville sont par ailleurs toujours dans l'attente des informations des Domaines permettant l'évaluation de ce montant.

La Ville de Chaumont souhaite que les trois délibérations relatives à la mise à disposition des biens culturels, mobiliers et immobiliers soient portées sur le même ordre du jour et délibérées lors de la réunion du même Conseil municipal. Cette décision étant reportée, la délibération afférente du groupement est retirée de l'ordre du jour.

Fait, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA51			
Objet de la délibération			
DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERTY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article 17-2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20170317-AG-2 du 17 mars 2017 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration peut exercer, par délégation de l'Assemblée Générale, toute compétence normalement dévolue à celle-ci, sous réserve des compétences exclusives listées à l'article 17-2 de la convention constitutive, qui concernent la gouvernance du Groupement.

En date du 17 mars 2017, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'Administration la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement et en particulier les compétences suivantes :

- Il détermine la politique d'acquisition des œuvres ou objets destinés à faire partie des collections ;
- Il accepte ou refuse les dons et legs ;
- Il fixe les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par le Groupement ;
- Il engage le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclut les transactions à partir du seuil de 25 000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes) ;
- Il détermine les conditions générales de ventes ;
- Il adopte les grilles tarifaires relatives aux locations d'espace, billetterie d'exposition et ateliers pédagogiques.

Afin de donner les moyens au Conseil d'Administration d'exercer la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement et après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur l'extension de cette délégation à l'ensemble des attributions de l'Assemblée Générale à l'exception des compétences exclusives de l'Assemblée générale pour lesquelles le Conseil d'Administration rend un avis.

La délégation de la compétence générale au Conseil d'Administration permettra à ce dernier de se réunir de manière autonome sans nécessairement être suivi d'une Assemblée Générale.

Annexe : tableau récapitulatif des compétences des instances

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA52			
Objet de la délibération			
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ADMINISTRATIF			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERTY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ADMINISTRATIF

Vu l'article 22 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu la délibération 20170915AG14 portant adoption d'un Règlement Intérieur Administratif,

Le règlement intérieur administratif adopté lors de la réunion des assemblées en date du 15 septembre 2015 est modifié et complété comme suit :

- Article 2- 2 - Assemblée Générale du GIP : organisation et droit de vote en cas de suppléance,
- Article 2-3- Assemblée Générale du GIP : modalités des votes,
- Article 3-3- Conseil d'Administration du GIP : organisation de la suppléance et modalités de vote,
- Article 3-4 -Conseil d'Administration du GIP : modalités des votes,
- Article 5- Recrutement du Directeur général
- Article 6- Modalités d'exercice des fonctions de Directeur général (frais de représentation et délégations)
- Article 7- fonctionnement du COS

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur les modifications et ajouts au Règlement intérieur Administratif.

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe Centre National du

le Signe

Centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 15/12/2017
Reçu en préfecture le 15/12/2017
Affiché le 15 DEC 2017
ID : 052-130023237-20171211-201712110A52-DE
Graphisme

Annexe : Règlement intérieur et administratif du GIP – Version 2

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus:

Au registre sont les signatures:

Pour copie conforme :

Le 14/12/2017

Le Président

Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/12/2017

Référence			
20171211CA53			
Objet de la délibération			
DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	8
Date de la convocation			
27/11/2017			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. FOURNIE Paul (suppléant de M. CHATEL Luc), M. MANGIN Pascal, Mme SOULIMAN Françoise, M. DESSERTY Charles (suppléant de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique (suppléante de M. ROBERT Yves)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, Mme FILSER Nathalie, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Vu l'article 21 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 portant création du Conseil d'Orientation Scientifique

Vu les délibérations n°20170317-CA-7 et n°20170317-AG-6 du 17 mars 2017 portant sur la désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique

Après en avoir délibéré, le collège institutionnel du Conseil d'Administration rend un avis favorable sur la modification de la composition du Conseil d'Orientation Scientifique par l'ajout de deux personnalités qualifiées dont le mandat de trois ans débute à compter de la date de la présente délibération :

- Giorgio CAMUFFO, graphiste italien ;
- François CASPAR, graphiste, président de l'Alliance Française des Designers (AFD).

Les modalités de désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique sont fixées par le Règlement intérieur et administratif du groupement.

Le Conseil d'Orientation Scientifique est ainsi composé de 24 membres cités ci-dessous :

- Monsieur Pierre-Yves CACHARD, co-responsable d'Une Saison Graphique au Havre, directeur de la bibliothèque universitaire du Havre
- Monsieur Giorgio CAMUFFO, graphiste italien
- Monsieur François CASPAR, président de l'Alliance Française des

Designers (AFD)

- Monsieur **Tony COME**, agrégé en arts appliqués, docteur en histoire de l'art, enseignant à l'École européenne supérieure d'art de Bretagne
- Monsieur **Christian DEBIZE**, directeur de l'École nationale supérieure d'art de Nancy
- Madame **Barbara DENNYS**, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens
- Madame **Amélie GASTAUT**, conservatrice, collections publicité et design graphique, Musée des Arts décoratifs
- Madame **Carolien GLAZENBURG**, conservatrice du design graphique au Stedelijk Museum d'Amsterdam
- Madame **Adeline GOYET**, designer graphique et typographe, présidente des Rencontres Internationales de Lure
- Monsieur **Thomas HUOT-MARCHAND**, designer graphique et typographe, directeur de l'Atelier national de recherche typographique
- Monsieur **Jérôme KNEBUSCH**, enseignant à l'École supérieure d'art de Lorraine
- Madame **Annick LANTENOIS**, docteure en histoire de l'art, enseignante à l'École supérieure d'art et de design de Valence
- Madame **Véronique MARRIER**, chef de service Mission design graphique, Centre national des arts plastiques
- Monsieur **Malte MARTIN**, designer graphique, président de l'association Chaumont design graphique
- Monsieur **Anthony MASURE**, agrégé en arts appliqués, docteur en esthétique, enseignant-chercheur
- Madame **Florence DE MECQUENEM**, directrice du Bel Ordinaire, Espace d'art contemporain
- Monsieur **Vincent PERROTTET**, graphiste, ex-directeur artistique du Festival de Chaumont
- Monsieur **Vivien PHILIZOT**, maître de conférences associé à l'Université de Strasbourg
- Madame **Anne-Marie SAUVAGE**, responsable de la collection d'affiches, département des Estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France
- Madame **Catherine DE SMET**, docteure en histoire de l'art, maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- Madame **Valérie TESNIERE**, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
- Monsieur **Michel WLASSIKOFF**, historien du graphisme et de la typographie
- Monsieur **Diego ZACCARIA**, directeur des affaires culturelles de la ville d'Echirolles, fondateur du mois du graphisme

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Eyrard DIDIER